

11.—Nombre estimatif de ménages et de familles selon le nombre de personnes et l'importance moyenne, par région, 1941, 1947 et 1948

Région et année	Ménages		Personnes dans les ménages		Familles		Personnes dans les familles	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Provinces Maritimes. 1941	243,672	...	1,130,410	4.6	236,630	...	985,872	4.2
1947	272,000	11.6	1,191,000	4.4	273,000	15.4	1,083,000	4.0
1948	286,000	17.4	1,217,000	4.3	285,000	20.4	1,134,000	4.0
Québec..... 1941	663,426	...	3,331,882	5.0	647,946	...	2,937,828	4.5
1947	789,000	18.9	3,668,000	4.6	812,000	25.3	3,516,000	4.3
1948	798,000	20.3	3,749,000	4.7	804,000	24.1	3,519,000	4.4
Ontario..... 1941	969,267	...	3,787,655	3.9	909,210	...	3,235,793	3.6
1947	1,115,000	15.0	4,129,000	3.7	1,073,000	18.0	3,680,000	3.4
1948	1,154,000	19.1	4,241,000	3.7	1,117,000	22.9	3,848,000	3.4
Prov. des Prairies... 1941	593,677	...	2,421,905	4.1	532,130	...	2,109,322	4.0
1947	637,000	7.3	2,379,000	3.7	591,000	11.1	2,170,000	3.7
1948	660,000	11.2	2,431,000	3.7	590,000	10.9	2,211,000	3.7
Col.-Britannique.... 1941	236,047	...	817,861	3.5	199,383	...	669,171	3.4
1947	315,000	33.4	1,032,000	3.3	293,000	47.0	966,000	3.3
1948	337,000	42.8	1,071,000	3.2	292,000	46.5	954,000	3.3
Totaux..... 1941	2,706,089	...	11,489,713	4.2	2,525,299	...	9,937,986	3.9
1947	3,128,000	15.6	12,399,000	4.0	3,042,000	20.5	11,415,000	3.7
1948	3,235,000	19.5	12,709,000	3.9	3,088,000	22.3	11,666,000	3.8

Définition de ménage.—Aux fins du relevé-échantillon, un ménage est un groupe de personnes vivant en commun dans une même unité de logement et partageant les mêmes services ménagers. Ce peut-être une seule famille, ou parfois une seule personne, ou un groupe de personnes non apparentées ou, peut-être encore, une famille avec un pensionnaire ou un domestique.

Définition de famille.—Pour fins de comparaison avec les statistiques du recensement de 1941, une famille au sens du relevé-échantillon est un groupe de deux ou plusieurs personnes vivant en commun dans un logement et apparentées en qualité d'époux ou d'épouse, avec ou sans enfants, ou en qualité de parent et d'enfant. Les autres parents vivant dans le même logement, y compris les enfants mariés, ne sont pas considérés membres de la famille. Toutefois, lorsque le fils (ou la fille) marié et sa propre famille vivent dans le même logement ou le même ménage que ses parents, ils sont considérés comme une seconde famille dans le logement.

Section 13.—Recensement quinquennal des provinces des Prairies

La loi du recensement et des statistiques de 1905 et la loi de la statistique de 1918 (remplacée par la loi de 1948 sur la statistique) décrètent qu'un recensement de la population et de l'agriculture des provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta sera effectué en 1906 et à tous les dix ans dans la suite, en plus du recensement décennal du Canada.